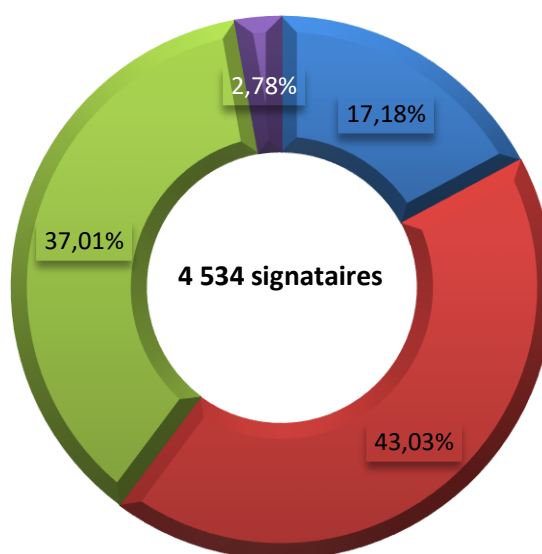


## Annexe n° 1 - Statistiques 2023 relative aux étrangers primo-arrivants

### signataires d'un CIR (source OFII)

#### I- Profil des 4 534 étrangers primo-arrivants alto-séquanais ayant signés un CIR en 2023 :

##### Présentation par statut :

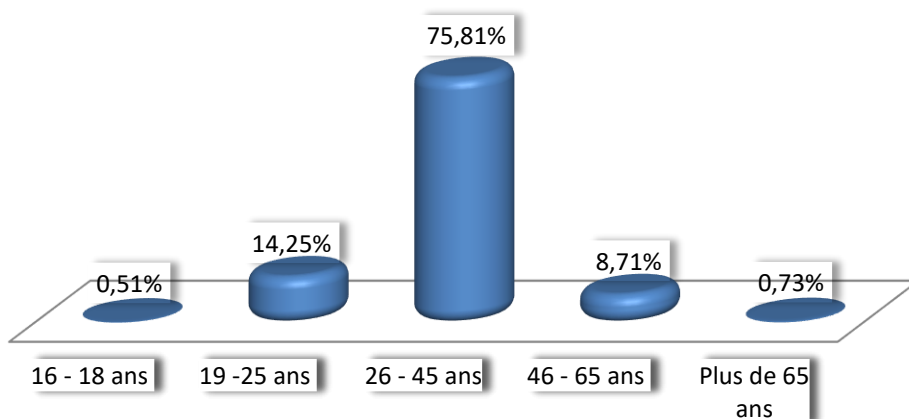


■ Demande d'asile ■ Motifs familiaux ■ Motifs économiques ■ Autres motifs

##### Dans le département :

- La part des primo-arrivants pour motif familial a nettement augmenté par rapport à 2022, où il ne représentait que 28,72 % des signataires. Elle est désormais plus élevée que la part des primo arrivants pour motifs économiques.
- 17,18 % des signataires du CIR demandent l'asile en 2023 contre 15,42 % en 2022.
- La part des signataires du CIR pour d'autres motifs (considérations humanitaires, aide sociale à l'enfance...) a drastiquement diminué, passant de 26,92 % à 2,78 %.

### Présentation par âge :



Les femmes représentent 46,38 % des étrangers primo-arrivants ayant signé un CIR en 2023 ; on peut noter que la part des femmes est quasiment la même qu'en 2022, à savoir 46,27 %.

Les deux nationalités les plus représentées sont les Tunisiens (2,42 % des signataires) et les Marocains (13,41 % des signataires), comme en 2022.

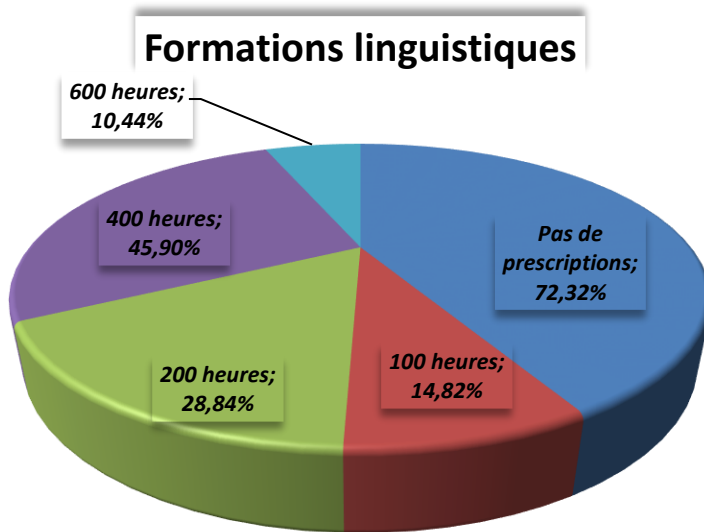
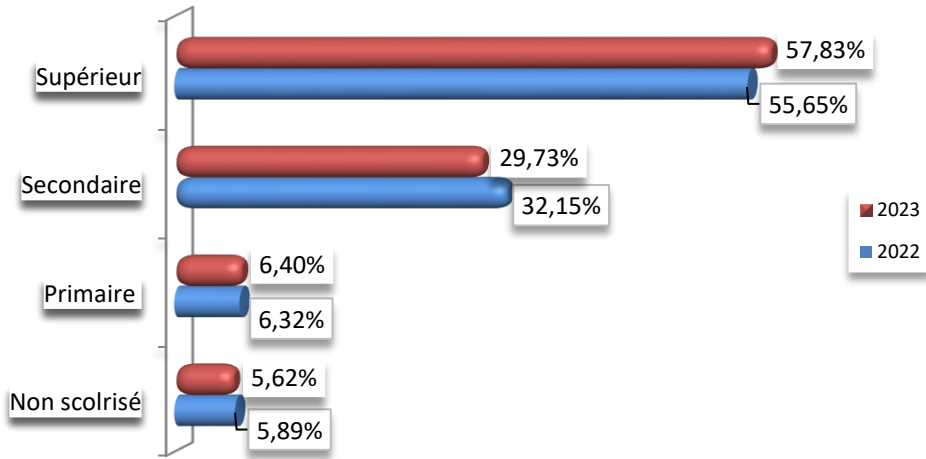
Les algériens sont la 3<sup>ème</sup> nationalité la plus représentée (6,22 %), suivis par les afghans (5,69 %).

### Niveau d'étude à l'étranger :

En 2023, 255 primo-arrivants n'étaient pas scolarisés contre 258 en 2022.

On peut noter que plus de la moitié des signataires avaient suivi des études supérieures avant leur arrivée en France. Ils sont 2 622 en 2023 contre 2 439 en 2022.

Le taux de prescription de formations linguistiques par l'OFII a baissé par rapport à celui de 2021, passant de 39,5 % à 28,6 % ; 1 255 formations linguistiques ont été prescrites en 2022, contre 1 788 en 2021. Cela peut être dû à la forte augmentation de la part de primo-arrivants ayant déjà suivi des études supérieures dans leur pays.



**Evaluation à l'issue de la formation linguistique :**

L'OFII procède à l'évaluation du niveau de langue atteint à l'issue de la formation linguistique, l'objectif étant la maîtrise du niveau A.1. Le taux d'atteinte du niveau A.1 est le plus élevé pour les formations de 100 heures et s'élève à 88,78 % des participants. Il décroît ensuite et s'établit à 80,82 % pour les formations de 200 heures, 73,71 % pour les formations de 400 heures, et 55,65 % pour les formations de 600 heures.

